



**Comité de résidents du
Centre d'hébergement des Deux-Rives
250, boul. Brien
Repentigny (Québec) J6A 7E9
Tél. : (450) 585-4884**

1. Renseigner les usagers sur leurs droits et obligations
2. Promouvoir l'amélioration des conditions de vie et évaluer le degré de satisfaction à l'égard des services rendus

Notons qu'afin d'aider à la réalisation de ces mandats sur la défense des droits des usagers et l'amélioration de la qualité de vie des résidents, le CDR continue à s'impliquer à différents niveaux en s'affiliant à certains regroupements tels le Comité des usagers du Sud de Lanaudière (CUC), le Comité des usagers du centre intégré (CUCI), et le Regroupement provincial des comités d'usagers et de résidents (RPCU). Il a également été partenaire de la visite ministérielle effectuée en février 2016.

Il se donne en continu des mesures pour être à l'écoute des résidents tels l'activité mensuelle, le Café des Sages, la participation à certaines activités de loisirs, ses sondages réguliers à la disposition des familles et des résidents ainsi que l'accès à sa boîte vocale et boîte aux lettres toujours disponible.

Pour 2016-2017, le CDR se donne comme principal objectif de :

- 1.1 Poursuivre son suivi au niveau des dossiers qu'il a développés et continue à développer pour l'amélioration des conditions de vie des résidents, tout en s'arrimant avec les autres CDR du CISSS :
 - 1.1.1 La gestion des résidents en perte de moyens cognitifs qui deviennent perturbateurs
 - 1.1.2 L'utilisation accrue des familles, des bénévoles et des étudiants pour aider à dépasser certaines limites
 - 1.1.3 Le vécu des repas et l'ambiance sur le site
 - 1.1.4 La mise en place d'un jardin prothétique
 - 1.1.5 La gestion des culottes d'incontinence et l'assistance aux toilettes
 - 1.1.6 Le support aux personnes seules
 - 1.1.7 La contention
 - 1.1.8 Mourir dans la dignité
 - 1.1.9 Rencontres familles et Skype
 - 1.1.10 Les loisirs
 - 1.1.11 Le vécu des résidents plus autonomes au CH
- 1.2. Le suivi du plan d'action élaboré suite à la visite ministérielle et des recommandations en découlant

3. Défendre les droits et les intérêts collectifs ou individuels des usagers

Au niveau de la défense des droits, il est à noter que le CDR a fait le suivi d'une dizaine de plaintes de familles et/ou de résidents afin de régler certaines problématiques soulevées. En ce qui concerne les intérêts collectifs, ceux-ci furent suivis dans le cadre de nos dossiers réguliers.